



Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 1 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Chimique Sec ABC Super 90**

Code(s) du produit : MULTI-PURPOSE DRY CHEMICAL

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Extinction d'incendie
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Steel Fire Equipment Ltd.

150 Superior Blvd
Mississauga, Ontario, Canada
L5T 2L2

No. de téléphone du fournisseur

: (905) 564-1500

No. de téléphone en cas d'urgence

: En cas d'urgence en transport: (613) 996-6666 (CANUTEC)

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Aspect: Liquide jaune léger.Odeur: inodore

Dangers les plus importants:

Le contact direct avec les yeux risque de causer une irritation.Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Mot indicateur

Non demandé

Pictogrammes de danger: Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Mentions de danger

Non demandé

Conseils de prudence

Non demandé

Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 2 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Autres dangers**

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

La combustion peut produire des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Éviter la formation de poussière. Si les poussières sont produites, les poussières peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Si des poussières fines en suspension dans l'air sont produites et inhalées, le produit présente un risque possible de cancer.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

Nom chimique	Nom commun et les synonymes	No CAS	Concentration (% en poids)
Silice cristalline, quartz	Quartz de silice Dioxyde de silicium cristallisé	14808-60-7	0.1 - 1.0

Les composants restant ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de divulgation imposées. La silice cristalline présente dans ce produit ne contient que <0,025% de particules respirables

SECTION 4. PREMIERS SOINS**Description des premiers soins**

- Ingestion* : Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
- Contact avec la peau* : En cas de contact cutané: Laver avec beaucoup d'eau. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Les symptômes peuvent inclure larmoiement, rougeur et des malaises.
Les poussières peuvent irriter le système respiratoire Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Le contact direct avec la peau peut causer des rougeurs temporaires.
Éviter la formation de poussière. Si des poussières fines en suspension dans l'air sont produites et inhalées, le produit présente un risque possible de cancer.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs***Agents extincteurs appropriés*

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la brume ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 3 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : N'est pas considéré inflammable. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. La combustion peut produire des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : N'est pas classé comme inflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Oxydes de potassium; oxydes de silicium; oxydes d'azote; vapeurs et fumées irritantes

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes. Pour l'élimination des déchets, consulter Section 13 de la FDS.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun(e).

Au Canada: Communiquer avec les agences environnementales locales et provinciales pour assistance et/ou pour les exigences de déclaration.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 4 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les poussières et fumées. Éviter et contrôler les opérations génératrices de concentrations élevées de vapeurs ou de poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder uniquement dans son contenant d'origine. Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Substances incompatibles : Oxydants forts; Acides forts; Des bases fortes.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
	Silice cristalline, quartz	0.025 mg/m ³ (respirable)	P/D	0.1 mg/m ³ (respirable) (limite finale)

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Veiller à une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Porter des gants de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Protection des yeux/du visage

- : Porter selon besoins: Lunettes de sécurité à protection intégrale; Lunettes de sécurité avec protections latérales

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 5 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Éviter de respirer les poussières et fumées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : poudre, Liquide jaune léger.
Odeur : inodore
Seuil olfactif : P/D
pH : 4-5
Point de fusion/point de congélation
: 190 (NH₄H₂PO₄) ;280 (NH₄)₂SO₄
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition
: P/D
Point d'éclair : S/O
Point d'éclair, méthode : S/O
Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)
: P/D
inflammabilité (solide, gaz) : N'est pas considéré inflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)
: S/O
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)
: S/O
Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.
Propriétés explosives : Non-explosif
Tension de vapeur : 1.41 mm Hg
Densité de vapeur : P/D
Densité relative / Poids spécifique
: 1.80 (NH₄H₂PO₄) @ 25°C
Solubilité dans l'eau : insoluble.
Autres solubilité(s) : P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile
: P/D
Température d'auto-inflammation
: P/D
Température de décomposition
: 100-120°C (212-248°F)
Viscosité : P/D
Matières volatiles (% en poids)
: P/D
Composés organiques volatils (COV)
: P/D
Pression absolue du récipient
: S/O
Distance de projection de la flamme
: S/O
Autres observations physiques/chimiques
: Aucun renseignements supplémentaires.

Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 6 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Ce produit est stable et non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
- Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.
- Risque de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Protéger de l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
- Matériaux incompatibles** : Oxydants forts; Acides forts; Des bases fortes.
- Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone; Oxydes de potassium; oxydes de silicium. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

- Voies d'entrée - inhalation** : OUI
- Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI
- Voies d'entrée - ingestion** : OUI
- Voies d'exposition - absorption cutanée** : NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Irritant léger pour le système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'éternuement.

Signes et symptômes - ingestion

- : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Signes et symptômes - peau

- : Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Le contact direct avec la peau peut causer des rougeurs temporaires.

Signes et symptômes - yeux

- : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Les symptômes peuvent inclure une sensation de piqure et le larmoiement.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- Risque d'effets chroniques sur la santé** : L'inhalation des poussières, répétée ou prolongée, risque de causer des maladies pulmonaires. Contient de la silice cristallisée; l'exposition continue par inhalation des particules risque de causer des lésions pulmonaires graves incluant la silicose.
- Mutagénicité** : Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.
- Cancérogénicité** : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Ce produit contient de la silice cristalline-quartz. La silice cristalline-quartz est classé comme étant cancérogène par IARC (Groupe 1), ACGIH (Groupe A2), NTP (Groupe 1) et OSHA (OSHA select carcinogen). Ces désignations s'appliquent uniquement aux particules très fines ou respirables de silice cristalline - Quartz. Ce produit contient moins quela valeur seuil nécessaire aux classifications à appliquer.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 7 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Selon les critères de classification de la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et du règlement canadien SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas censé provoquer une toxicité pour certains organes cibles suite à une seule exposition ou à répétitions.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques : N'est pas classifié en termes de toxicité aiguë sur la base des informations disponibles.

Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u>	<u>DL50</u>	
	<u>inh, rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Silice cristalline, quartz	P/D	P/D	P/D

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. N'est pas classé pour les dangers pour l'environnement. Toutefois, il ne faut pas exclure la possibilité que les déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 8 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	P/D	P/D	Aucun(e).

Persistence et dégradabilité

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Contient: Substances inorganiques en poudre. Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Silice cristalline, quartz (CAS 14808-60-7)	S/O	S/O

- Mobilité dans le sol** : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides peuvent contenir des résidus. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.



Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 9 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Aucun(e).				
Canada (TMD)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Aucun(e).				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

Composants	No CAS	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Oui	S/O	S/O	Non	Non

SARA TITLE III: Exigences FDS Sec. 311 et 312, 40 CFR 370 Classes de danger: Sans danger en conditions normales d'utilisation Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:



Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 10 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Oui	Cancer (particules libres de taille respirable)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	238-878-4	Présent	Présent	(1)-548	KE-29983	Présent	HSR003125

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
ACNOR: Association canadienne de normalisation
DOT: Department of Transportation
CE50: Concentration effective 50%.
EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
EPA: Environmental Protection Agency
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
La COI : inventaire de produits chimiques
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
mppcf: million de particules par pied cube
MN: Minnesota
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NL: Non répertorié
NOEC: Concentration sans effet observé
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 11 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
FDS: Fiche de données de sécurité
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- 1. ACGIH, valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques et agents physiques et indices d'exposition biologiques pour 2017.
- 2. Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché 2017.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCInfoWeb bases de données, 2017 (CHEMpendium, RTECS, HSDB).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. Liste des listes US EPA Title III - version 2017
- 6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie - version 2017
- 7. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2017.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 04/19/2018

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Classification SIMD

* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
Santé : 1 Inflammabilité 0 *Reactivity:0*

Évaluation NFPA

0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
: Santé : 1 Inflammabilité 0 *Instabilité:0* *Autres dangers:*

<p>Préparée pour: Steel Fire Equipment 150 Superior Blvd. Mississauga, ON, Canada L5T 2L2 Adresser toutes les requêtes à: Steel Fire Equipment</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Steel Fire Equipment LTD. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Steel Fire Equipment LTD. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données



Steel Fire Equipment Ltd.
150 Superior Blvd
Mississauga, Ontario, Canada, L5T 2L2
Telephone: (905) 564 1500

Chimique Sec ABC Super 90

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/19/2018

Page 12 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Steel Fire Equipment LTD.

FIN DU DOCUMENT